



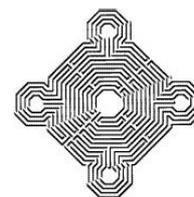
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MARTINIQUE

DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES
MARTINIQUE

STAP - CMH 972



LABEL PATRIMOINE DU XX^e SIECLE



FICHE PRATIQUE

Labellisation du patrimoine du XX^e siècle

LABELLISATION DU PATRIMOINE DU XXe SIECLE, ORIGINE ET PORTEE :

Le *label du Patrimoine du XXe siècle* a été lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication en 1999 ; il a pour objet d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen d'un logotype conçu à cet effet, les constructions et ensembles urbains protégés ou non au titre des Monuments Historiques ou des espaces protégés (ZPPAUP, Secteurs sauvegardés) dont l'intérêt architectural et urbain justifie de les transmettre aux générations futures comme des éléments à part entière du patrimoine du XXe siècle. Le signalement est accompagné par des actions de sensibilisation et de diffusion auprès des élus, des aménageurs et du public (expositions, publications...).

Les actions de labellisation se déroulent en trois phases :

- la mise en place de groupes de travail chargés d'élaborer et de valider les listes. Ils associent notamment les chercheurs de l'Inventaire, les chargés d'études documentaires des monuments historiques, les architectes des bâtiments de France et les enseignants chercheurs des écoles d'architecture et des universités.

Ces listes ont été présentées aux Commissions régionale du patrimoine et des sites (CRPS) et approuvées ensuite par le Préfet de Région.

- l'apposition des plaques sur les édifices désignés sur les listes ;
- des actions de communication, de promotion et de publication avec notamment la publication sur Internet (Base Mérimée, domaine Label XXème siècle) des éléments labellisés.

Mesures de signalement

Dans le but d'identifier et de signaler à l'attention du public les immeubles ou territoires labellisés, un logotype *Patrimoine du XXe siècle* a été créé.

Ce logotype dessiné par Patrick Rubin et Valérie de Calignon est figuré sur une plaque portant le nom de l'édifice, ses dates de construction, l'identité et la qualité du maître d'œuvre ainsi que la mention : Ministère de la Culture et de la Communication.

Diffusion

De nombreuses actions de sensibilisation et de diffusion ont été conduites par le Ministère de la Culture et de la Communication et plus particulièrement les Directions régionales des affaires culturelles, telles que des expositions, des publications ou encore des émissions.

Le réseau des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), ainsi que celui des Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH) concourent également à la promotion des édifices labellisés.

La liste des édifices labellisés au titre du patrimoine du XXe siècle (en cours d'actualisation) sera bientôt accessible sur l'Atlas des patrimoines.

À ce jour, près de 2300 édifices ou ensembles urbains ont reçu ce label dont un tiers non protégés au titre de la loi de 1913 relative aux monuments historiques.

Pour plus de renseignements consulter le site :

http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/VISITES/labelxx/lieu_frameset.htm

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Protections-labels-et-appellations/Le-label-Patrimoine-du-XXe-siecle>

Pour joindre le Service Transversal de l'Architecture et du Patrimoine – Conservation des Monuments historiques de Martinique :

Direction des Affaires culturelles de Martinique
STAP – CMH
54 rue du Professeur Raymond Garcin
97200 Fort-de-France

Téléphone : 05 96 60 87 11
Télécopie : 05 96 60 79 69

Rédaction STAP – CMH 972

Crédit photo : Page de couverture – *logotype du label Patrimoine du XXe siècle* © Ministère de la Culture et de la Communication

Version août 2014